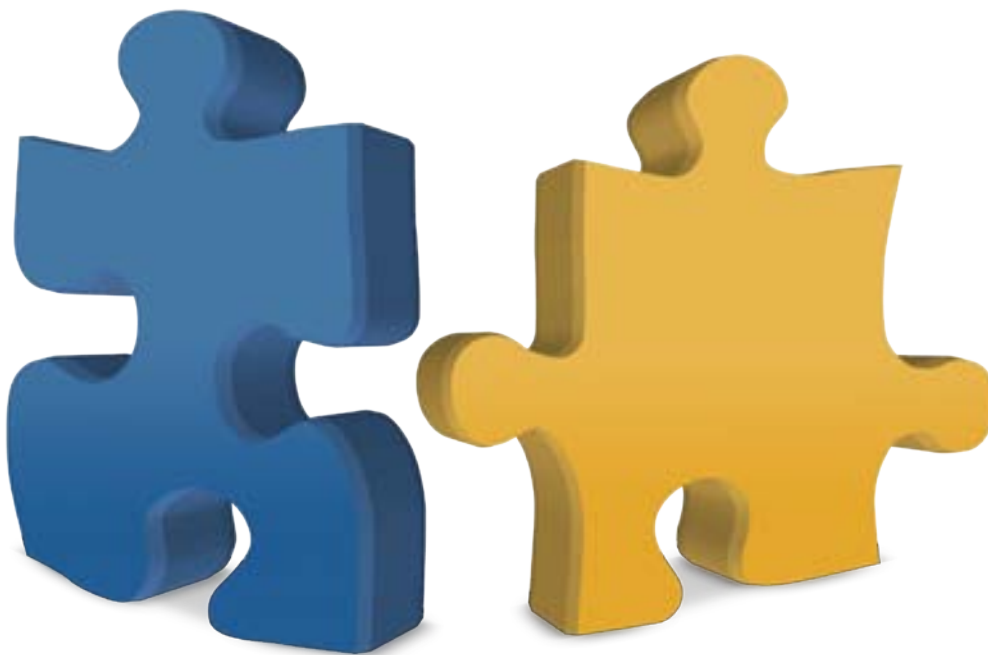


Société d'inclusion économique et sociale

Ensemble pour vaincre la pauvreté

Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019

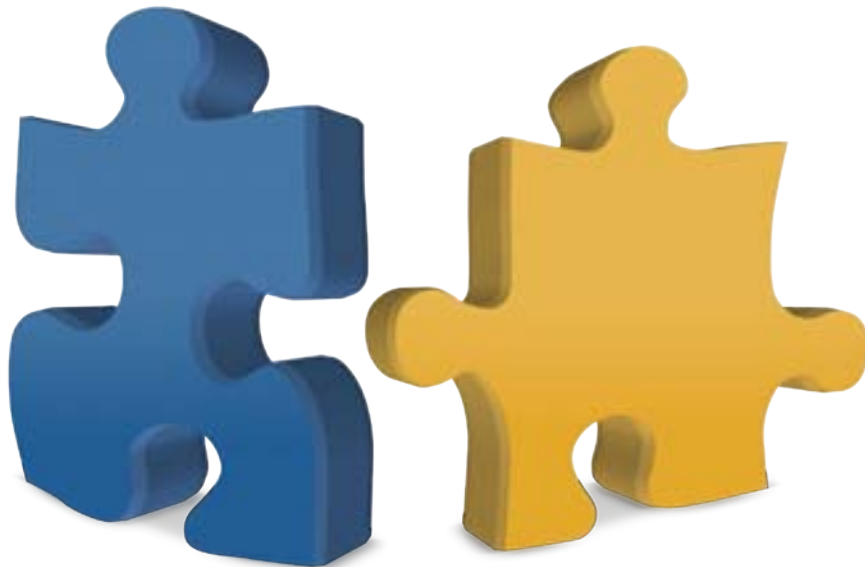


Ensemble  pour vaincre
la pauvreté
Overcoming Poverty  Together
2014-2019

Société d'inclusion économique et sociale

Ensemble pour vaincre la pauvreté

Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019



Société d'inclusion économique et sociale

**Ensemble pour vaincre la pauvreté :
Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick
2014-2019**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN : 978-1-4605-0557-1

9375



Table des matières

Message du président	1
Message des co-présidents.	3
Sommaire.	4
Introduction	6
Processus	8
Esprit du plan	9
Vision	9
Objectif global	10
Piliers	11
Premier pilier : Renforcement des capacités des communautés.	11
A. Soutien au développement communautaire	11
B. Communication et réseautage	12
C. Bénévolat.	13
Deuxième pilier : Apprentissage	14
A. Éducation des enfants et des jeunes.	14
B. Éducation, formation et préparation au marché du travail à l'intention des adultes	15
Troisième pilier : Inclusion économique.	16
A. Participation au marché du travail	16
B. Activité économique	17
Quatrième pilier : Inclusion sociale	18
A. Sécurité alimentaire et disponibilité d'aliments sains	18
B. Logement.	20
C. Transport	21
Mesure de l'impact du plan	22
Références	23
Annexe 1	
Faits saillants des activités	24
Annexe 2	
Calendrier des séances de dialogue public.	26
Annexe 3	
Questions – dialogues publics	27
Annexe 4	
Plans d'action et stratégies	28
Annexe 5	
Liste des mesures prioritaires.	29

Message du président

C'est avec plaisir que la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick vous présente le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté: Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019*.

Dans un premier temps, je désire remercier toutes les personnes de tous les milieux du Nouveau-Brunswick qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce nouveau plan. En parcourant ce plan, vous remarquerez que l'engagement individuel et collectif se reflète à plusieurs égards dans la province, et que chacun est prêt à passer à l'action afin d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. De leur côté, les réseaux d'inclusion communautaires (RIC) ont fourni un appui inestimable au conseil d'administration et au personnel de la Société d'inclusion économique et sociale (SIÉS) dans l'élaboration et la tenue du processus d'engagement public. Je me permets, au nom des tous les Néo-Brunswickois, de remercier sincèrement toutes ces personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pendant de nombreux mois afin d'assurer la réussite des dialogues publics et de la création du nouveau plan.

L'enthousiasme croissant vis-à-vis du renforcement de l'inclusion économique et sociale s'est installé dès les premiers balbutiements entourant l'élaboration du premier plan en 2008-2009 et s'est poursuivi pendant l'élaboration du deuxième plan.

Le principal atout du plan Ensemble pour vaincre la pauvreté est sa capacité de réunir autour d'un même but les quatre principaux axes d'intervenants : les personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté, les organismes sans but lucratif, les gens d'affaires et le gouvernement (y compris l'opposition officielle). Cette approche en matière de partenariat, a été proposée par les participants lors du processus d'engagement public initial. Elle a été et demeure un modèle unique de collaboration au pays et ailleurs.

À sa conception en 2009, le plan initial était innovateur et audacieux, avec des objectifs réalistes et atteignables. Concrètement, 22 mesures prioritaires y avaient été attribuées et la majorité ont été complétées.

L'adoption d'une loi – La *Loi sur l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* – et la mise sur pied d'une société de la Couronne – La Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick – ont été les premières responsabilités du gouvernement dans le cadre du premier plan. On établissait ainsi des bases solides et durables pour mettre en œuvre le plan tout en lui assurant une continuité au fil des années. La loi renforce la pertinence du Plan. Parmi les autres réalisations accomplies au cours du premier plan, bon nombre ont eu un impact immédiat sur les Néo-Brunswickois : création de douze réseaux d'inclusion communautaire, réforme de l'aide sociale, régime de soins dentaires et de la vision pour les enfants de familles à faible revenu, régime médicaments du N.-B., services à la petite enfance, plan cadre pour un modèle d'entreprise sociale, formation professionnelle, et bien d'autres.

Le renforcement des capacités des citoyens et de leurs communautés est au cœur de la réalisation de ces projets. Le plan a été conçu de façon à ce que chacun puisse contribuer directement et concrètement à l'amélioration de sa situation. Le plan vient appuyer les communautés et les accompagner dès le départ dans leur cheminement de prise en charge collective.

Il importe de rappeler qu'à sa création, le conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale a été établi de façon à ce que des citoyens qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté, des représentants des secteurs sans but lucratif, des affaires et gouvernemental soient réunis autour de la même table afin d'aborder le problème de la pauvreté de façon innovatrice et réaliste. Ce modèle unique de partenariat a produit des résultats positifs dans toutes les régions de la province.

La Loi sur l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick prescrit que le plan d'inclusion économique et sociale doit être renouvelé à tous les cinq ans par le biais d'un processus d'engagement public. En septembre et octobre 2013, la SIÉS, en collaboration avec les RIC, a entrepris le processus de renouvellement du plan en tenant douze dialogues publics, deux rencontres régionales et une rencontre provinciale avec des organismes divers. Des commentaires ont été recueillis par courriel et sur le site Internet de la SIÉS. Des mémoires ont également été soumis dans le cadre de cet exercice.

En tout, près de 750 personnes se sont déplacées pour participer à l'une ou l'autre des rencontres organisées durant le processus. Parmi les personnes ayant participé on comptait des citoyens, des professionnels du domaine social, des représentants d'organismes communautaires, des gens d'affaires et des élus. Près de 5 000 commentaires ont été recueillis au cours de cet exercice, plus de 13 000 heures ont été consacrées, d'une façon ou d'une autre à la préparation de ce nouveau plan. Ces quelques statistiques viennent renforcer le concept que l'engagement du citoyen est omniprésent et demeure essentiel au Nouveau-Brunswick. Par le biais de cet effort collectif, nous démontrons que nous sommes sur la bonne voie pour aider des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois à améliorer leur qualité de vie.

En terminant, je tiens à souligner que le nouveau plan présenté dans ce document reflète aussi fidèlement que possible les quelque 5 000 commentaires reçus au cours du processus d'engagement public menant au renouvellement du plan. J'invite maintenant toute la population du Nouveau-Brunswick à faire preuve de solidarité, à passer de la parole à l'action et à relever le défi de faire de notre province, un endroit encore meilleur à vivre pour tous ses citoyens sans exception.



Léo-Paul Pinet
Président
Société d'inclusion économique et sociale

Message des co-présidents

Forts du succès obtenu dans l'élaboration et la mise œuvre du premier plan d'inclusion économique et sociale, nous sommes fiers d'avoir donné notre appui et d'avoir participé à la préparation de ce nouveau plan.

L'un des principaux atouts de cette initiative de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick est sa capacité de réunir autour d'un même but quatre secteurs qui ont un impact dans ce plan : les personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté, le secteur des affaires, les organismes sans but lucratif, et le gouvernement (y compris l'opposition officielle).

La participation de ces quatre secteurs est cruciale à la réussite du plan. Les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté apportent une dimension réaliste aux efforts de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Leur contribution à la prise de décisions du plan est d'une valeur inestimable à l'orientation et à l'exécution du plan. Les gens d'affaires ont également à cœur cette initiative, car une main-d'œuvre abondante et qualifiée permet aux entreprises de la province de prospérer et d'être concurrentielles. Chacun y trouve son compte. Le secteur sans but lucratif est un élément clé du et fournit une expertise de premier plan en matière de développement communautaire. Grâce à l'appui financier qu'il accorde à la Société d'inclusion économique et sociale et aux réseaux d'inclusion communautaires, le gouvernement assure une participation directe et essentielle à l'élaboration de politiques et à la prestation de programmes et services.

Au cours des dernières années, grâce au plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*, nous avons assisté à une culture de changement qui s'est installée dans la province. L'approche inclusive et intersectorielle adoptée au départ a porté fruit et plus que jamais, les divers intervenants réalisent l'impact positif qu'une concertation à l'échelle de la province peut engendrer sur la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick. Ainsi, nous croyons fermement qu'un engagement continu de tous ces secteurs s'intensifiera dans le cadre du deuxième plan. Le talent, la capacité, la volonté, la détermination et l'engagement de tous les Néo-Brunswickois seront sollicités au cours des cinq prochaines années, et nous sommes persuadés qu'ensemble nous pourrions vaincre la pauvreté.

Les quatre co-présidents



Monique Richard
Citoyens



Brian Duplessis
Sans but lucratif



Gerry Pond
Entreprises



L'hon. Dorothy Shephard
Gouvernement

Sommaire

Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* continue sur la lancée du premier plan d'inclusion économique et sociale dévoilé en 2009. Il sert de feuille de route ayant pour but d'aider le Nouveau-Brunswick à se diriger vers l'inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population de la province.

Le plan est fondé sur les informations recueillies pendant l'initiative d'engagement public *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2* (EVP2). Ce processus a donné l'occasion à la population du Nouveau-Brunswick de se réunir pour discuter des défis liés à l'inclusion économique et sociale. Les discussions ont jeté les bases d'un plan d'action de cinq ans pour la province. Le Plan ne vise pas à imposer les façons d'y parvenir, mais plutôt à identifier les mesures qui peuvent être prises collectivement pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce qui confère au Plan son caractère distinct.

Le processus d'engagement public, tenu en septembre et octobre 2013, consistait en douze séances de dialogue public organisées par la Société de l'inclusion économique et sociale, en collaboration avec les réseaux d'inclusion communautaire. De plus, trois rencontres avec des organisations régionales et provinciales concernées, et des séances de mini-dialogue organisées par les RIC ont eu lieu pendant cette période. Des commentaires et des mémoires ont également été recueillis en ligne.

Près de 750 personnes ont pris part aux séances de dialogue public. Environ 50 organismes ont soumis des mémoires et participé aux réunions des parties prenantes régionales et provinciales. Quelque 500 commentaires ont été formulés en ligne. Dans son ensemble, le processus a permis de recueillir près de 5 000 commentaires, sur lesquels est fondé ce plan.

Le principe fondamental du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* est la collaboration des citoyens, des organismes à but non lucratif, des entreprises et du gouvernement en vue de créer collectivement des occasions de développement socioéconomique et de réduire la pauvreté. Il est entendu que les facteurs qui influent sur l'inclusion économique et sociale doivent être identifiés collectivement et que tous les secteurs partenaires doivent tenir compte de ces facteurs dans la mise en œuvre et l'application de politiques et d'initiatives. Grâce à cette approche collaborative, nous atteindrons notre objectif d'amélioration de la qualité de vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Le plan comporte une approche collaborative et collective unique en son genre, qui repose sur la prémisse que chaque personne fait partie de la solution. De la même façon, le plan est inclusif, car il est ouvert à la diversité - chacune des mesures est conçue pour s'appliquer à l'ensemble des Néo-Brunswickois. Dans cet esprit, la voix de chacun est importante. Les groupes qui ont une expérience particulière de la pauvreté, comme les communautés autochtones, les jeunes, les aînés, les immigrants, les personnes ayant un handicap et les personnes ayant des enjeux de santé mentale, doivent être pris en compte dans la mise en œuvre et la concrétisation de ce plan.

Bon nombre de commentaires formulés pendant le processus EVP2 sont abordés à différents niveaux dans d'autres plans et stratégies déjà en place au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, il a été déterminé que ce plan devait mettre en évidence des mesures qui n'ont pas déjà été visées par d'autres plans ayant des objectifs semblables, ainsi que servir de leur servir de complément.

Ensemble pour vaincre la pauvreté: Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 met l'accent sur le renforcement des capacités communautaires. Il reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale, et recommande de donner aux communautés les outils pour lutter contre la pauvreté et d'affronter différents défis présents au Nouveau-Brunswick. Le plan comprend 28 mesures prioritaires, réparties en quatre piliers :

- ✦ Pilier 1 : Renforcement des capacités des communautés, notamment des mesures visant le soutien au développement communautaire, la communication et le réseautage, et le bénévolat.
- ✦ Pilier 2 : Apprentissage, notamment des mesures visant l'éducation des enfants et des jeunes, et l'éducation, la formation et la préparation au marché du travail à l'intention des adultes.
- ✦ Pilier 3 : Inclusion économique, notamment des mesures visant la participation au marché du travail et l'activité économique.
- ✦ Pilier 4 : Inclusion sociale, notamment des mesures visant la sécurité alimentaire et la disponibilité d'aliments sains, le logement et le transport.

Ensemble pour vaincre la pauvreté: Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 maintient l'engagement envers les actions du premier plan d'inclusion économique et sociale. Continuer de développer et de mettre en œuvre des modèles intégrés de prestation des services axés sur les individus, revoir le salaire minimum, atténuer les obstacles à l'éducation permanente, résoudre le problème de disponibilité de places dans les garderies réglementées et faire la promotion de l'inclusion économique et sociale demeureront parmi les priorités de ce plan.



Dialogue public St. Andrews, le 7 octobre 2013

Introduction

Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 poursuit sur la lancée du premier plan d'inclusion économique et sociale établi pour le Nouveau-Brunswick en 2009.

Ce nouveau plan est fondé sur l'information recueillie dans le cadre du processus d'engagement public *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2*, qui a permis à la population du Nouveau-Brunswick de discuter de mesures à prendre collectivement afin de promouvoir l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté. Le processus a aussi permis de reconformer les valeurs et les actions prioritaires du premier plan et de déterminer les mesures prioritaires qu'il faudra prendre.

L'inclusion économique et sociale fait référence à la capacité d'une personne de participer entièrement aux activités économiques et sociales de la société. (Loi sur l'inclusion économique et sociale)

La pauvreté fait référence à la situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif. (Loi sur l'inclusion économique et sociale)

Liens avec le premier plan d'inclusion économique et sociale

Le premier plan d'inclusion économique et sociale a été créé à la suite d'un processus d'engagement public qui avait permis d'établir une feuille de route visant à promouvoir l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Les faits saillants des activités réalisés depuis l'annonce du premier processus d'engagement public se trouvent à l'annexe 1.

Le caractère unique du plan provient de la collaboration entre les quatre secteurs identifiés, soit les citoyens, organismes sans but lucratif, les entreprises, le gouvernement (y compris l'opposition officielle). Cette collaboration est essentielle à la mise en œuvre de toute mesure visant à réduire la pauvreté.

L'une des mesures initiales découlant de ce premier plan a été l'adoption de dispositions législatives favorisant l'inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. La province s'est ainsi dotée d'un puissant mécanisme impartial pour aborder le problème de la pauvreté.

Des structures autonomes facilitant la participation de tous les secteurs ont été mises en place afin de promouvoir l'inclusion économique et sociale et d'aborder la question de la réduction de la pauvreté depuis la publication de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*. La création de la Société d'inclusion économique et sociale et des réseaux d'inclusion communautaires (RIC) a facilité la mise en œuvre du Plan et l'accès à des ressources autres que celles provenant du gouvernement.

La SIÉS et les douze RIC ont œuvré auprès des communautés afin de relever les défis de la pauvreté. D'importants programmes et services d'approche ont vu le jour afin de promouvoir l'inclusion économique et sociale. La participation des partenaires des quatre secteurs a été au cœur de cette approche.

Le premier plan d'inclusion économique et sociale a reconnu que la pauvreté est un défi de société qui nécessite l'attention de tous les secteurs. La collaboration des citoyens, des organismes sans but lucratif, du gouvernement et des entreprises afin de créer des possibilités de développement socio-économique et de réduire la pauvreté continue à être le principe fondamental du nouveau plan. L'utilisation de stratégies innovatrices dans l'élaboration de politiques, la promotion d'une approche de prestation des services répondant aux besoins des communautés et le partage des responsabilités dans la transition de la pauvreté à l'autonomie, et de l'autonomie à l'inclusion, demeurent des éléments essentiels du présent plan.

La Société d'inclusion économique et sociale a été établie afin d'assurer l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick à tous les cinq ans.

Les réseaux d'inclusion communautaire identifient les défis et priorités de leur région et élaborent et mettent en œuvre des plans régionaux qui cadrent avec le plan provincial. Les RIC produisent des plans régionaux révisés à tous les deux ans qui permettent de refléter la mouvance des priorités régionales en matière d'inclusion économique et sociale.

La SIÉS poursuivra les efforts de coordination mis en œuvre lors du premier plan d'inclusion économique et sociale. Les mesures de ce premier plan qui n'ont pas été complétées, notamment celles portant sur la mise en œuvre d'un modèle intégré de prestation des services axé sur les individus, les changements au salaire minimum, la réduction des obstacles à l'éducation permanente, l'augmentation de la disponibilité de places dans les garderies réglementées et la sensibilisation à l'inclusion économique et sociale et sa promotion demeureront parmi les priorités du présent plan.

Bien que bon nombre des points soulevés lors du processus d'engagement public EVP2 soient semblables à ceux découlant du premier processus d'engagement public, les discussions se sont élargies. L'accent a davantage été placé sur le développement de la capacité communautaire et la reconnaissance du fait que chaque personne a un rôle à jouer pour favoriser l'inclusion économique et sociale. Plus encore, il a été reconnu qu'il faut renforcer les capacités des communautés de façon à ce qu'elles puissent être en mesure de s'attaquer à la pauvreté et à d'autres défis au Nouveau-Brunswick.

Processus

La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus d'engagement public mené par la SIÉS. Le processus EVP2, entamé à l'automne 2013 en collaboration avec les RIC, comprenait les étapes suivantes :

- ✦ Cueillette des commentaires lors des dialogues publics, des rencontres avec les intervenants régionaux et provinciaux, et en ligne (voir annexe 2);
- ✦ Analyse de l'information et élaboration du Plan;
- ✦ Étude et approbation par le conseil d'administration de la SIÉS.



Près de 750 personnes ont participé aux séances de dialogue public tenues dans douze régions de la province. Une cinquantaine d'organismes communautaires ont soumis un mémoire ou pris part à des rencontres à l'intention d'organismes régionaux et provinciaux. Près de 500 commentaires ont été reçus en ligne.

L'ensemble du processus a permis de recueillir près de 5 000 commentaires. Ces derniers ont été regroupés dans les piliers qui sont définis dans le présent document. À partir de ces piliers, une liste de mesures prioritaires a été dressée pour refléter la teneur des discussions et recommander des actions qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre l'inclusion économique et sociale.

Des experts en la matière de tous les secteurs ont aussi appuyé l'élaboration du présent plan en émettant des commentaires et en partageant leurs connaissances. Le Plan a été adopté par le Conseil d'administration de la SIÉS au printemps 2014.

Esprit du plan

Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019 constitue une feuille de route ayant pour but d'aider le Nouveau-Brunswick à se diriger vers l'inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population de la province. Il ne vise pas à imposer les façons d'y parvenir, mais plutôt à identifier les mesures qui peuvent être prises collectivement pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce qui confère au Plan son caractère distinct.

La population a été invitée à déterminer ce que nous pouvons faire en tant que province, en tant que collectivité et en tant que citoyenne et citoyen afin de favoriser l'inclusion économique et sociale et de réduire la pauvreté (voir annexe 3). Le Plan adopte une approche collective et collaboratrice unique fondée sur le principe voulant que chaque personne a quelque chose à contribuer. Les gens de tous les secteurs sont invités et encouragés à déterminer le rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation de chaque mesure prioritaire proposée dans le Plan. Le *Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019*, s'adresse à tous.

Les secteurs public, privé et sans but lucratif ainsi que les citoyens doivent examiner ensemble les répercussions que peuvent avoir les services et les programmes conçus pour les personnes vivant dans la pauvreté. Ils doivent également examiner de façon collective les facteurs qui influent sur l'inclusion et la pauvreté et, ultimement, mettre en œuvre des politiques et des initiatives en conséquence. Cette approche de collaboration permet d'atteindre une meilleure qualité de vie.

En plus d'adopter une approche collective et collaboratrice, le Plan se veut également inclusif. Il favorise la diversité, chaque mesure étant conçue de façon à s'appliquer à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. La mise en œuvre et l'exécution du Plan doit donc prendre en considération les intérêts des groupes qui ont des expériences particulières avec la pauvreté comme les communautés autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les personnes ayant un handicap et les personnes ayant des enjeux de santé mentale. Les efforts de rapprochement et les discussions avec ces groupes doivent être maintenus.

Les personnes qui ont participé au processus EVP2 ont clairement souligné l'importance de la collaboration entre tous les secteurs lors de la mise en œuvre des mesures incluses dans ce Plan. Elles ont également mentionné la nécessité de partager l'information recueillie dans le cadre du processus EVP2 et de travailler en collaboration afin d'examiner les questions soulevées et donner suite au Plan.

Vision

Grâce à la coopération entre gouvernements, entreprises, secteur sans but lucratif, personnes vivant dans la pauvreté et citoyens à titre individuel, tous les hommes, femmes et enfants du Nouveau-Brunswick disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, la sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois devraient être inclus en tant que citoyens à part entière grâce à des possibilités d'emploi, de développement personnel et d'engagement communautaire.

Objectif global

Dans l'esprit du premier plan d'inclusion économique et sociale, les efforts seront maintenus afin de favoriser l'inclusion économique et sociale et réduire la pauvreté de l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick en renforçant les capacités de chaque communauté et en facilitant la collaboration des partenaires des quatre secteurs. L'accent sera maintenu sur la réduction de la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p.100.



Dialogue public Campbellton,
le 24 septembre 2013



Dialogue public Burt's Corner,
le 1 octobre 2013



Dialogue public Bathurst, le 25 septembre 2013

Piliers

Les priorités définies dans le Plan ont été établies en fonction de ce qui a été partagé dans le cadre du processus EVP2. Les commentaires recueillis ont été regroupés dans l'un des quatre piliers ci-dessous, qui établissent la structure du Plan. Ces piliers touchent les domaines d'intervention suivants :

1. Renforcement des capacités des communautés
2. Apprentissage
3. Inclusion sociale
4. Inclusion économique

Les efforts positifs déployés dans chacun de ces domaines d'intervention contribueront à l'atteinte de l'objectif général du Plan.

D'autres plans et stratégies déjà en place au Nouveau-Brunswick donnent suite, à divers degrés, à bon nombre de commentaires formulés dans le cadre du processus EVP2 (voir annexe 4). Le présent plan vise à faire ressortir les mesures qui n'ont pas déjà été visées par d'autres plans ayant des objectifs semblables, et devrait leur servir de complément. Le plan comporte 28 mesures prioritaires réparties à l'intérieur de chaque pilier. La liste de ces mesures se retrouve à l'annexe 5.

Premier pilier : Renforcement des capacités des communautés

Tout au long du processus EVP2, le développement des communautés a été identifié comme un moyen permettant de favoriser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Il a été reconnu que la mobilisation des communautés, le réseautage, la communication et le soutien au bénévolat constituent des moyens de renforcer les capacités des communautés. En renforçant les capacités des communautés, ces dernières prennent le contrôle sur les facteurs et les décisions qui façonnent leur vie. Le renforcement des capacités des communautés vise à habiliter les individus et les groupes en tirant profit de leurs aptitudes et de leurs capacités et en les mobilisant pour apporter des changements dans leur collectivité.

Les gens ont également suggéré de nombreuses mesures que pourrait prendre leurs communautés pour réduire la pauvreté, démontrant ainsi leur détermination à faire changer les choses et à faire partie de la solution. En dotant les communautés des outils, des ressources et du soutien nécessaires, elles seront en mesure de contribuer à l'amélioration de l'inclusion économique et sociale de l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

A. Soutien au développement communautaire

Plus de 70% de la population du Nouveau-Brunswick a un sentiment d'appartenance fort ou assez fort à sa communauté¹. Cette donnée démontre l'importance de la communauté dans le quotidien des gens. Le développement communautaire pourrait être maximisé en appuyant les efforts de mobilisation. Ceci donnerait à la communauté les moyens d'assurer la continuité des

1 Conseil de la santé du N.-B. 2012. Portrait de la santé de la population 2012. (Données de 2011).

initiatives et de la collaboration existantes des partenaires à l'échelle locale et régionale. En permettant aux collectivités d'avoir accès aux outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre des initiatives novatrices en matière d'inclusion économique et sociale, il sera possible de renforcer le développement communautaire au Nouveau-Brunswick.

L'engagement des partenaires des quatre secteurs définis est essentiel au développement communautaire. Des initiatives seront façonnées en fonction des valeurs des personnes qui vivent dans une communauté donnée, par l'intermédiaire de la mobilisation des atouts de la collectivité, facilitée par chacun de ces secteurs.

Un bon sens de l'initiative, la capacité de relever des défis et la détermination personnelle sont les caractéristiques principales de l'esprit de prise en charge, aussi nommé l'esprit d'entreprendre. Pour cultiver cet esprit chez une personne, il faut l'inviter à concrétiser ses idées, à innover, à s'engager au sein de sa communauté et à faire des choix qui auront des répercussions positives sur cette dernière. Il faut favoriser la mise en œuvre d'initiatives qui contribueront à la culture de cet esprit de prise en charge, de façon à aider les personnes et les communautés à relever les défis économiques et sociaux qui se posent².

Mesures prioritaires :

1. Favoriser le développement communautaire par la mobilisation des acquis des communautés.
2. Soutenir le développement de l'esprit d'entreprendre afin de favoriser l'inclusion économique et sociale.

B. Communication et réseautage

La communication est un élément essentiel du développement communautaire. Divers moyens de communication peuvent aider les gens à mieux saisir ce qui se passe dans leur communauté. Une communication efficace permet aux gens de s'informer à propos des événements communautaires et à mieux connaître les services et programmes offerts dans leur collectivité. De plus, ils comprennent ainsi mieux les nouveaux enjeux et font l'acquisition des connaissances requises pour y faire face.

Citations tirées des séances de dialogue public ...

« Qu'avons-nous besoin dans notre communauté? Comment pouvons-nous l'atteindre? »

« Avoir un but réaliste comme communauté basé sur l'évaluation des besoins va aider à ramener les communautés ensemble. »

« Comme communauté, il devient nécessaire d'impliquer gens d'affaire, intervenants dans le domaine social, professionnels de la santé, enfin tout leader pouvant suggérer des solutions et créer des ponts. »

2 Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Secteur francophone

Une meilleure communication et le partage d'information relative aux activités et initiatives communautaires ont été soulignés tout au cours du processus EVP2. Les gens ont d'ailleurs reconnu qu'il existe dans leur collectivité de nombreux services et programmes visant à améliorer la situation économique et sociale des personnes vivant dans la pauvreté. Toutefois, il faut avoir accès à cette information et la comprendre. On a aussi encouragé l'utilisation d'outils de communication qui permettent de valoriser le rôle que chaque personne peut jouer dans sa communauté.

Les gens ont cité des exemples d'initiatives entreprises dans des collectivités d'un bout à l'autre du Nouveau-Brunswick. Il faut promouvoir et célébrer ces histoires de réussite!

Mesures prioritaires :

3. **Partager et communiquer l'information pour améliorer la coordination des activités communautaires et des initiatives régionales qui favorisent l'inclusion économique et sociale.**
4. **Soutenir la création d'un guichet unique visant à informer les gens à propos des programmes gouvernementaux et communautaires liée à l'inclusion économique et sociale.**
5. **Célébrer les meilleurs pratiques et les histoires à succès des communautés.**

Citations tirées des séances de dialogue public ...

« Prendre le temps de montrer aux jeunes comment s'impliquer. »

« Aider les membres de la communauté à acquérir des aptitudes de base à la vie quotidienne - p. ex., comment préparer un CV, comment se comporter en entrevue, comment chercher un emploi. »

« Beaucoup de gens veulent aider mais ne savent pas quoi donner ou où aller. Il faut leur montrer le chemin. »

C. Bénévolat

Les bénévoles contribuent grandement aux mesures visant l'inclusion économique et sociale et la réduction de la pauvreté. Plus de 48 % de la population du Nouveau-Brunswick donne bénévolement de son temps à un groupe ou un organisme chaque année³. L'efficacité des efforts visant à réduire la pauvreté dépend du dévouement des gens qui consacrent bénévolement temps et habiletés pour contribuer au dynamisme de leur communauté. Il importe de reconnaître la valeur du bénévolat de ces personnes et de renforcer l'appui qu'on leur fournit.

Les gens ont reconnu qu'il faut implanter la culture du bénévolat dans nos familles et nos communautés, faire la promotion du bénévolat à l'école, dans les établissements postsecondaires et dans les lieux de travail.

Il a été déterminé qu'il faut appuyer davantage les initiatives coordonnées de bénévolat qui regroupent des gens de tous les secteurs de la société afin de pouvoir renforcer la capacité de bénévolat d'une communauté.

Mesures prioritaires :

6. **Promouvoir la culture du bénévolat au sein de nos communautés.**
7. **Soutenir le lien entre les organismes et initiatives communautaires ciblant le bénévolat.**

³ Statistique Canada. 2012. Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation. (Données de 2010)

Deuxième pilier : Apprentissage

Il est essentiel de miser sur l'apprentissage, la formation et l'éducation pour permettre à la communauté et aux gens d'exploiter leur potentiel au maximum, de faire la promotion de l'inclusion économique et sociale et de réduire la pauvreté. De nombreux groupes et organismes sont voués à la prestation de programmes d'éducation et d'apprentissage. Il est nécessaire de coordonner, d'harmoniser et de promouvoir ces initiatives afin qu'elles soient le plus efficaces possibles.

Les personnes qui ont participé au processus EVP2 ont clairement fait valoir que les mesures liées à l'apprentissage étaient d'une importance déterminante pour réduire la pauvreté. Ainsi, un nombre considérable de commentaires portaient sur l'éducation à la petite enfance, l'importance des écoles communautaires, le besoin pour les enfants d'acquérir et de développer des aptitudes et des compétences qui leur serviront toute leur vie, et l'importance du rôle des parents, des familles et de la communauté dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Les gens ont également souligné d'autres éléments essentiels à la réduction de la pauvreté et à l'inclusion économique et sociale des générations à venir. Le besoin de veiller à ce que tous les enfants et les jeunes aient un foyer stable et aient accès à l'aide nécessaire pour assurer leur succès dans la vie et dans leurs études en sont des exemples. La disponibilité de programmes de littératie et un meilleur accès aux programmes de compétences de la vie courante et de préparation au marché du travail à l'intention des jeunes, des adultes et, particulièrement, des bénéficiaires de l'aide sociale, ont aussi été mentionnés.

A. Éducation des enfants et des jeunes

Nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que des ressources soient disponibles pour appuyer l'apprentissage de nos enfants afin de leur permettre de devenir des personnes équilibrées qui contribuent à leur communauté. Il faut renforcer la capacité des écoles publiques à satisfaire aux exigences particulières en matière d'apprentissage pour les enfants et les jeunes.

Citations tirées des séances de dialogue public ...

« La lecture et la numératie en jeune âge sont très importantes, c'est une base. »

« Amener les familles à l'école avant que l'enfant entre dans le système permet d'établir une relation amicale. »

L'apprentissage est à prime abord la responsabilité des parents, des familles et des tuteurs responsables des enfants. Il est essentiel que ceux-ci participent à l'éducation de leurs enfants et que leur rôle dans le développement, l'apprentissage et l'éducation de leurs enfants soit reconnu. Une approche holistique de l'apprentissage, axée sur l'enfant, la famille, les parents et les tuteurs doit prendre racine avant l'entrée de l'enfant en milieu scolaire et se poursuivre tout au long de sa vie. Les parents, les familles et les tuteurs, le système d'éducation et les organismes communautaires doivent travailler ensemble pour doter les enfants et les jeunes des outils dont ils ont besoin pour assurer leur réussite au sein de leur milieu d'apprentissage.

La littératie est essentielle au développement sain de l'enfant. L'alphabétisation de l'enfant dès son plus jeune âge lui permet de bâtir son vocabulaire, de stimuler son imagination et de perfectionner ses aptitudes à la communication. Les adultes et les familles qui créent un milieu favorable à la littératie contribuent à l'éveil et à l'épanouissement de leurs enfants.

La littératie se développe chez l'enfant bien avant qu'il ou elle apprenne à lire ou à écrire. En jouant avec des livres et en reconnaissant que les lettres se retrouvent partout, sur les affiches aux murs, sur les enveloppes reçues par la poste ou sur la tablette électronique, l'enfant démontre son intérêt pour la littératie.

L'adoption d'une approche communautaire par le système d'éducation au Nouveau-Brunswick est innovatrice. Le travail de collaboration entre l'école et la communauté permet d'enrichir

79,9% des jeunes de 12 à 19 ans ont un sentiment d'appartenance plutôt fort ou très fort envers leur communauté⁵. (CSNB)

l'apprentissage des enfants, des jeunes et des membres de la communauté. L'ouverture de l'école à la communauté aide l'élève à développer son identité, à améliorer son rendement scolaire et à resserrer ses liens avec celle-ci. Cette vision communautaire d'une école apporte aussi beaucoup à la communauté, qui voit en elle un partenaire pour assurer sa croissance et sa viabilité⁴.

Les programmes communautaires et scolaires de mentorat et de garde après l'école permettent aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et d'acquérir de nouvelles compétences, d'augmenter leur confiance en soi et d'améliorer leur expérience académique. Les enfants et les jeunes qui participent à ce genre de programmes y puisent des connaissances et des compétences qu'ils pourront utiliser pour relever les défis auxquels ils peuvent faire face dans le système scolaire et dans leur vie quotidienne.

Mesures prioritaires :

8. Renforcer et bâtir sur les capacités des parents, des familles, des tuteurs et des communautés à appuyer l'apprentissage des enfants et des jeunes.
9. Soutenir et promouvoir la littératie dans le développement de la petite enfance et l'éducation.
10. Étendre et collaborer au rayonnement et au soutien de concepts novateurs tels le concept d'écoles communautaires entrepreneuriales et les programmes scolaires basés en communauté.
11. Promouvoir les programmes après classe et le mentorat afin de favoriser le développement des compétences et appuyer la participation des enfants et des jeunes provenant de familles à faible revenu.

B. Éducation, formation et préparation au marché du travail à l'intention des adultes

Il faut offrir des programmes d'éducation postsecondaire, d'éducation des adultes, de littératie, d'éducation financière, de développement des compétences et de préparation au marché du travail à l'échelle locale, afin que les gens puissent y avoir accès dans leur

⁴ Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Écoles communautaires. Soyez au cœur de la réussite des enfants

⁵ Conseil de la santé du N.-B. 2012. Portrait des enfants et des jeunes 2012. (Données de 2011)

communauté, et ce, dans des conditions acceptables et favorables à l'apprentissage. Présentement, un certain nombre de collectivités offrent ces programmes à l'aide d'une approche multisectorielle. Ces programmes doivent être offerts dans l'ensemble de la province pour que toute la population du Nouveau-Brunswick puisse en profiter.

En facilitant l'accès aux programmes de formation en milieu de travail, les personnes peuvent acquérir des compétences qui faciliteront leur transition vers le marché du travail et amélioreront leur qualité de vie. La disponibilité et la continuité des programmes de formation après l'entrée sur le marché du travail est essentielle afin d'assurer le succès à long terme.

Mesures prioritaires :

12. Appuyer les initiatives communautaires en matière de littératie, d'éducation financière, d'éducation des adultes, de développement des compétences et de préparation au milieu de travail.
13. Soutenir les initiatives d'apprentissage liées au développement de carrière et au service de conseils en matière d'emploi pour les personnes à faible revenu.

Troisième pilier : Inclusion économique

Les personnes qui ont participé au processus EVP 2 ont reconnu que chaque individu a le potentiel de contribuer à l'économie de diverses façons. Chaque personne peut y contribuer en étant un membre actif sur le marché du travail, en faisant partie d'entreprises sociales et en appuyant les entreprises de sa région.

Des mesures prioritaires doivent être mises en place afin d'assurer l'inclusion économique de toute la population du Nouveau-Brunswick. Il a été déterminé que l'indexation annuelle du salaire minimum, l'adoption de dispositions législatives plus inclusives sur l'équité salariale, la promotion de l'inclusion en milieu de travail et le soutien des entreprises locales et des entreprises sociales sont des éléments clés pour faciliter l'inclusion économique.

L'inclusion économique peut être réalisée par l'entremise des possibilités d'emploi, des sources de revenus, des influences sur les ressources et peut être atteinte en supprimant les barrières qui la provoquent.

A. Participation au marché du travail

À la suite du lancement du premier plan d'inclusion économique et sociale, d'importantes mesures ont été prises en vue de faire augmenter le salaire minimum. Les efforts dans ce domaine se poursuivront avec ce Plan. Il faut maintenant veiller à ce que le salaire minimum soit révisé et indexé tous les ans.

Le concept de revenu de subsistance fait référence au revenu nécessaire à une personne ou à une famille pour subvenir à ses besoins de base, vivre en sécurité, maintenir un niveau de vie dans sa communauté et épargner pour l'avenir⁶. Il faut examiner ce concept mis de l'avant dans certaines administrations pour déterminer s'il est possible de l'adopter au Nouveau-Brunswick.

6 Vibrant Calgary, 2009. Living Wage Fact Sheet.

Le Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'équité salariale*, qui fait en sorte que les personnes qui travaillent dans la fonction publique reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale ou équivalente. Il faut étudier la possibilité d'appliquer la *Loi* également au secteur privé, plus particulièrement, aux entreprises avec lesquelles le gouvernement a une entente de services. Il serait ainsi possible de reconnaître à sa juste valeur la contribution des femmes au milieu de travail, ayant du même coup une incidence importante sur leur inclusion économique et sociale. Il faut également étudier la possibilité de créer une commission indépendante et neutre chargée de la promotion et du respect de l'équité salariale afin de voir au respect et à l'évolution de la *Loi*.

Le fait d'avoir un emploi procure un sentiment d'appartenance et la capacité de surmonter la pauvreté. Malheureusement, de nombreux obstacles empêchent la participation au marché du travail. Par exemple, les personnes ayant un handicap ont souvent moins accès au marché du travail. Par surcroît, lorsque celles-ci y participent, il arrive que les structures en place ne permettent pas leur inclusion, compliquant ainsi leur épanouissement et leur réussite. De même, les personnes ayant des défis de santé mentale et celles pour qui un milieu de travail traditionnel pose des défis sont souvent exclues du marché de travail. La participation au marché du travail engendre des répercussions positives, à la fois pour les personnes et la société en général. Il est essentiel de réduire les obstacles et d'outiller les milieux de travail afin de favoriser l'inclusion.

Mesures prioritaires :

14. Explorer le concept de revenu de subsistance.
15. Envisager la création d'une législation plus exhaustive sur l'équité salariale.
16. Promouvoir et soutenir l'inclusion dans les milieux de travail.
17. Appuyer le développement de conditions de travail flexibles afin de créer des occasions pour les individus confrontés à des barrières à l'emploi, et/ou vivant des aptitudes et des disponibilités particulières.

B. Activité économique

La valeur des entreprises locales et de leur rôle dans l'économie du Nouveau-Brunswick a été soulignée tout au long du processus EVP2. Il faut d'abord stimuler l'entrepreneuriat si on veut promouvoir la création d'entreprises locales et établir une relation entre ces entreprises et leur communauté.

Selon les gens, les entreprises enracinées dans leur communauté ont un intérêt et un investissement particulier dans le succès de leur collectivité et de ses membres. En appuyant ces entreprises, nous venons en aide à notre communauté. En plus d'avoir une valeur commerciale, l'achat local crée des retombées positives pour la collectivité.

Citations tirées des séances de dialogue public ...

« Les entreprises devraient avoir un volet social, inclusion, achat local, implication communautaire et le gouvernement devrait encourager ces entreprises. »

« Il faut acheter localement dans la mesure du possible pour favoriser le développement économique local. »

La mise en place de mesures qui appuient les entreprises sociales a été reconnue comme un moyen permettant la promotion de l'inclusion économique et sociale. Les entreprises sociales sont des entreprises ou des organismes (organismes avec ou sans but lucratif, coopératives, organisations syndicales) qui sont en affaires dans le but d'avoir un impact économique et social dans la communauté.

Mesures prioritaires :

18. Promouvoir l'entrepreneuriat.

19. Promouvoir le soutien aux entreprises locales et aux micro-entreprises.

20. Promouvoir et soutenir le développement, la création et la viabilité des écosystèmes d'entreprises sociales.

Quatrième pilier : Inclusion sociale

L'inclusion sociale signifie que chaque personne, peu importe les difficultés ou les aptitudes, doit avoir l'occasion de participer, d'être accueillie et d'être entendue. Une société inclusive doit mettre en place des mesures visant à réduire les obstacles qui limitent ou empêchent les gens de participer pleinement à la vie de leur communauté.

Bon nombre de commentaires recueillis lors du processus EVP2 portaient sur l'importance de mettre en place des mesures permettant aux gens de se sentir inclus dans leur communauté. Les idées partagées visaient principalement le besoin de promouvoir le partage des connaissances liées à l'alimentation, l'évolution du rôle des programmes de secours alimentaire d'urgence, l'accessibilité à un logement sécuritaire et de qualité dans des quartiers mixtes et le développement de solutions de rechange efficaces en matière de transport en commun.

A. Sécurité alimentaire et disponibilité d'aliments sains

Il a été mentionné que les initiatives communautaires en matière d'alimentation, tels les jardins communautaires, les cuisines collectives éducatives, les clubs de cuisine et les programmes après l'école, sont des endroits accueillants où les gens se sentent inclus et se rassemblent pour partager et en apprendre davantage sur la préparation de repas, la cuisine et le jardinage.

Citation tirée des séances de dialogue public ...

« Les soupes populaires ne sont pas de la sécurité alimentaire: la sécurité alimentaire est d'avoir assez d'argent pour avoir trois repas équilibrés par jours. »

Lors du processus EVP2, les gens ont reconnu que certains dépendent toujours des programmes de secours alimentaire d'urgence, comme les banques alimentaires, les cuisines collectives et les programmes de petits déjeuners dans les écoles pour subvenir à leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation. En effet, près de 20 000 personnes ont recours aux banques alimentaires chaque mois au Nouveau-Brunswick et près de 60% des banques alimentaires de la province ont signalé une augmentation du taux d'utilisation de leurs services au cours des dernières années⁷.

7 Food Banks Canada. 2013. Hungercount 2013. A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change. (Données de 2013).

En tant que société, nous nous devons d'agir collectivement afin de mettre en place des mesures durables pour relever les défis liés à la sécurité alimentaire. Quoique certaines des mesures proposées visent à régler les problèmes d'insécurité alimentaire, celles-ci ne constituent pas des solutions à long terme. La véritable solution à long terme à l'insécurité alimentaire est l'élimination de la pauvreté et la mise en place d'initiatives qui favoriseront l'inclusion économique et sociale.

La sécurité alimentaire est souvent définie comme la capacité des gens en général à accéder en tout temps à des aliments sains, nutritifs, personnellement et socialement acceptables et équitables, culturellement appropriés et produits de manière écologique⁸.

Les centres et programmes de secours alimentaires d'urgence au Nouveau-Brunswick déploient des efforts considérables pour répondre aux besoins des membres les plus vulnérables de nos collectivités. Nous devons agir de façon collective pour appuyer ces services qui sont encore malheureusement nécessaires pour certains d'entre nous. Partout dans la province, le travail remarquable des bénévoles et des personnes à l'emploi de ces centres et de ces programmes a été souligné. En outillant ces gens et en partageant des connaissances et des ressources liées à la gestion et à la coordination des aliments, à l'hygiène et à la salubrité des aliments, ainsi qu'à la disponibilité d'aliments sains, nous renforçons les efforts visant à réduire l'insécurité alimentaire.

En favorisant la transition des banques alimentaires vers des centres communautaire d'alimentation, il est possible de répondre aux besoins alimentaires de base des membres de la communauté et d'établir des réseaux de soutien. Les centres d'alimentation communautaire permettent aux gens d'avoir accès à des aliments de qualité dans un cadre de dignité. Ces centres mettent les personnes en valeur et leur offrent la possibilité d'acquérir des habiletés, d'influencer la prise de décisions et de tisser des liens solides.

Au Nouveau-Brunswick, seulement 41% des élèves de la sixième à la douzième année affirment déjeuner tous les jours⁹. Compte tenu de l'importance du petit déjeuner et des effets néfastes que peuvent avoir la faim sur la santé physique et mentale et sur le développement sain des jeunes, il est essentiel de travailler de concert avec les partenaires de tous les secteurs afin d'offrir des programmes de petits déjeuners aux élèves de toutes les écoles publiques. Peu importe la situation sociale et économique de leur famille et l'endroit où ils vivent, les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick doivent avoir accès à des programmes communautaires qui leur offrent des aliments nutritifs et qui favorisent de saines habitudes alimentaires.

La différence entre un centre communautaire d'alimentation et une banque alimentaire est que les personnes qui fréquentent ces centres font partie du processus décisionnel, sont des bénévoles de première ligne, des membres de conseil d'administration, des cuisiniers, des jardiniers et autres. Un centre communautaire d'alimentation est un endroit où les gens viennent apprendre, partager et faire la promotion d'une saine alimentation.

8 Ministère de la Santé 2012. Cadre d'action de la Santé publique en nutrition 2012-2016.

9 Conseil de la Santé du N.-B. 2012. Portrait des enfants et des jeunes 2012. (Données de 2009-2010)

Mesures prioritaires :

21. Promouvoir et soutenir les initiatives communautaires liées à la préparation des aliments, la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'accès à des aliments sains.
22. Favoriser la transition des banques alimentaires vers des centres communautaires d'alimentation.
23. Promouvoir les initiatives visant la disponibilité d'aliments sains et la gestion et la coordination d'aliments dans les programmes alimentaires d'urgence.
24. Promouvoir la mise en place de programmes communautaires de petits déjeuners dans toutes les écoles publiques.

B. Logement

Tout au long du processus EPV2, les gens ont souligné à quel point il était important d'avoir un chez-soi abordable et confortable dans une communauté inclusive où l'on se sent en sécurité. Afin de maintenir des logements durables, les partenaires de tous les secteurs doivent collaborer pour trouver et maintenir en place des solutions novatrices qui répondent aux besoins à long terme des gens, des familles et des communautés. Les initiatives communautaires constituent une façon d'aborder la situation des sans-abri, de créer des logements abordables, de favoriser l'établissement de quartiers mixtes, de revitaliser des plus vieux quartiers, ainsi que de rénover et de réparer des bâtiments. Les initiatives en matière de logement peuvent prendre différentes formes, comme des partenariats publics-privés, des coopératives, des entreprises à vocation sociale, des logements sans but lucratif, des logements communautaires et des logements avec assistance.

Mesures prioritaires :

25. Soutenir la durabilité et la qualité des logements abordables actuels.
26. Promouvoir des solutions communautaires innovatrices en matière de logements abordables, accessibles et de qualité, et de communautés mixtes.



Dialogue public Florenceville-Bristol, le 30 septembre 2013

C. Transport

Le manque d'accès au transport pose des défis importants pour de nombreuses personnes dans la province. Les problèmes de transport mènent à l'exclusion. Ils créent entre autres des obstacles à l'emploi et à la formation, limitent la participation à des activités communautaires et sportives, et restreignent l'accès à des services de santé ou à des services essentiels moins disponibles en milieu rural.

Citations tirées des séances de dialogue public ...

« Le transport doit améliorer l'accès aux sources d'aliments sains et abordables (par exemple aux épiceries). »

« Bien que nos communautés soient éloignées, si nous pouvions voir à l'amélioration des transports par une coordination à l'échelle de la province, ceci aiderait les gens à accéder à des services médicaux, des opportunités d'emplois et des rencontres. »

Une stratégie sur le transport en milieu rural et urbain pourrait faciliter l'accès aux services essentiels, favoriser le développement des entreprises locales et régionales et améliorer la qualité de vie de la population en milieu rural et urbain. Les quatre secteurs partenaires doivent participer à la création de cette stratégie afin qu'elle soit efficace et vienne en aide aux gens qui ont le plus besoin de services de transport.

La mise sur pied d'initiatives de transport communautaire constitue une façon de relever les défis en matière de transport qui existent dans une collectivité. Les citoyens, les communautés, les secteurs public et privé et les organismes sans but lucratif ont ainsi l'occasion de travailler ensemble pour mettre sur pied, appuyer et promouvoir des systèmes de transport communautaire de remplacement. Cette collaboration constitue une approche créatrice pour régler les problèmes de transport réels qui existent au Nouveau-Brunswick.

Mesures prioritaires :

27. Développer une stratégie globale de transport rural et urbain pour la province

28. Promouvoir et soutenir les systèmes de transports communautaires alternatifs.



Dialogue public Fredericton, le 9 octobre 2013

Mesure de l'impact du plan

La SIÉS continuera d'évaluer les actions en cours et continues du premier plan d'inclusion économique et sociale. Elle évaluera aussi les mesures établies dans le présent plan. Des indicateurs seront utilisés pour observer les progrès en matière d'inclusion économique et sociale par l'entremise de données probantes.

Conformément aux exigences de la Loi, la SIÉS doit soumettre un rapport annuel et, à tous les deux ans, un rapport d'étape qui fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan.



Dialogue public Pokemouche,
le 18 septembre 2013



Dialogue public Richibucto,
le 16 septembre 2013



Dialogue public Miramichi, le 17 septembre 2013

Références

1. Conseil de la santé du N.-B. 2012. Portrait de la santé de la population 2012. Disponible en ligne : www.csnb.ca
2. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Secteur francophone.
3. Statistique Canada. 2012. Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation. Disponible en ligne www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120321/dq120321a-fra.htm
4. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Écoles Communautaires. Soyez au cœur de la réussite des enfants. Disponible en ligne : www.gnb.ca/0000/ecolescommunautaires.asp
5. Conseil de la santé du N.-B. 2012. Portrait des enfants et des jeunes 2012. Disponible en ligne : www.csnb.ca
6. Vibrant Calgary. 2009. Living Wage Fact Sheet. Disponible en ligne (anglais): www.vibrantcalgary.com/uploads/pdfs/VCC_Living_Wage_Fact_Sheet_August_2009.pdf
7. Food Banks Canada. 2013. Hungercount 2013. A comprehensive report on hunger and food bank use in Canada, and recommendations for change. Disponible en ligne : www.foodbankscanada.ca/Accueil.aspx
8. Ministère de la Santé. 2012. Cadre d'action de la Santé publique en nutrition 2012-2016. Disponible en ligne : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/CadreactiondelaSantepubliqueennutrition.pdf
9. Conseil de la Santé du N.-B. 2012. Portrait des enfants et des jeunes 2012. Disponible en ligne : www.csnb.ca



Dialogue public Saint John, le 8 octobre 2013

Annexe 1

Faits saillants des activités

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les rapports de progrès et les rapports annuels de la SIÉS au www.gnb.ca/pauvreté.

Date	Faits saillants des activités
2008	
Octobre	Annnonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au N.-B.
2009	
Janvier à avril	Dialogues publics
Juin à septembre	Tables rondes
12-13 novembre	Forum final menant à l'adoption de <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B.</i>
Décembre	Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale
2010	
Janvier	Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu
Janvier	La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple
Avril	Adoption de la <i>Loi sur l'inclusion économique et sociale</i>
Avril	Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans.
Avril	Modifications apportées à la <i>Loi sur la location de locaux d'habitation</i> pour protéger les résidents
Avril	Augmentation du salaire minimum à 8,50\$ l'heure
Mai	Nomination du Président et des co-présidents de la SIÉS
Juin	Nomination des autres membres du CA de la SIÉS
Juin	Première rencontre du CA
Septembre	Augmentation du salaire minimum à 9,00\$ l'heure
Octobre	Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde
Août à janvier 2011	La SIÉS embauche son personnel
2011	
Janvier	Première rencontre des trois comités consultatifs
Février à octobre	Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)
Avril	Augmentation du salaire minimum à 9,50\$ l'heure
Août	Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial.
Novembre	Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaires

Date	Faits saillants des activités
2012	
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure
Juin	Conférence provinciale sur le transport communautaire
Juin	Le comité consultatif sur les soins de la santé présente au gouvernement son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement
Septembre	Lancement du programme <i>De beaux sourires et une bonne vision</i> pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité consultatif sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement
2013	
Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à octobre	Dialogues publics <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 2</i>
Septembre à octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration de <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019</i>
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annonce du régime médicaments du N.-B.
2014	
Février	Annonce par le gouvernement de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)
Mai	Dévoilement du nouveau plan <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019</i>
Mai	Lancement du régime médicaments du N.-B.

Annexe 2

Calendrier des séances de dialogue public

Lieu	Date (de septembre à octobre 2013)
Richibucto	Le 16 septembre
Miramichi	Le 17 septembre
Pokemouche	Le 18 septembre
Saint-Léonard	Le 23 septembre
Campbellton	Le 24 septembre
Bathurst	Le 25 septembre
Rencontre des intervenants régionaux – Bathurst	Le 25 septembre
Florenceville-Bristol	Le 30 septembre
Burt's Corner	Le 1er octobre
Moncton	Le 2 octobre
Rencontre des intervenants régionaux – Moncton	Le 2 octobre
St. Andrews	Le 7 octobre
Saint John	Le 8 octobre
Fredericton	Le 9 octobre
Rencontre des intervenants provinciaux – Fredericton	Le 24 octobre

Annexe 3

Questions – dialogues publics

Question 1:

Que peut-on faire ensemble comme province pour réduire la pauvreté et contribuer à l'inclusion économique et sociale?

Question 2:

Que peut-on faire ensemble comme communauté pour réduire la pauvreté et contribuer à l'inclusion économique et sociale?

Question 3:

Que pouvez-vous faire, comme citoyen et/ou comme organisation, pour réduire la pauvreté et contribuer à l'inclusion économique et sociale?



Dialogue public Moncton,
le 2 octobre 2013



Dialogue public Saint-Léonard, le 23 sept. 2013

Annexe 4

Plans d'action et stratégies

Plusieurs commentaires exprimés par les participants et participantes au processus d'engagement public sont abordés dans les stratégies et plans suivants.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *LES ENFANTS D'ABORD. Positionnement de la petite enfance pour l'avenir, 2012-2015.*

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Plan d'action pour l'inclusion 2013-2015. Réponse du gouvernement aux recommandations de : Consolider l'inclusion, pour consolider nos écoles.*

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick, 2013-2016.*

Comité directeur du plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap. *Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick, 2012-2017.*

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. *Travailler ensemble à l'alphabétisation des adultes : Stratégie d'alphabétisation des adultes du Nouveau-Brunswick. Soyez de la partie, 2010-2014.*

Ministère du Développement économique. *Plan de développement économique du Nouveau-Brunswick, 2012-2016.*

Ministère du Développement social. *Réforme de l'assurance sociale.*

Ministère de la Santé. Santé publique. *Cadre d'action de la Santé publique en nutrition, 2012-2016.*

Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, Ministère du Développement social. *Un foyer, c'est l'espoir- Stratégie de logement, 2010-2015.*

Ministère de la Santé. *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick, 2011-2018.*

Ministère des Communautés saines et inclusives. *Vivre bien, être bien- La stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick, 2009-2013.*

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées. *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées – Le temps d'agir, c'est maintenant. Mai 2012*

Annexe 5

Liste des mesures prioritaires

Renforcement des capacités des communautés

1. Favoriser le développement communautaire par la mobilisation des acquis des communautés.
2. Soutenir le développement de l'esprit d'entreprendre afin de favoriser l'inclusion économique et sociale.
3. Partager et communiquer l'information pour améliorer la coordination des activités communautaires et des initiatives régionales qui favorisent l'inclusion économique et sociale.
4. Soutenir la création d'un guichet unique visant à informer les gens à propos des programmes gouvernementaux et communautaires liée à l'inclusion économique et sociale.
5. Célébrer les meilleurs pratiques et les histoires à succès des communautés.
6. Promouvoir la culture du bénévolat au sein de nos communautés.
7. Soutenir le lien entre les organismes et initiatives communautaires ciblant le bénévolat.

Apprentissage

8. Renforcer et bâtir sur les capacités des parents, des familles, des tuteurs et des communautés à appuyer l'apprentissage des enfants et des jeunes.
9. Soutenir et promouvoir la littératie dans le développement de la petite enfance et l'éducation.
10. Étendre et collaborer au rayonnement et au soutien de concepts novateurs tels le concept d'écoles communautaires entrepreneuriales et les programmes scolaires basés en communauté.
11. Promouvoir les programmes après classe et le mentorat afin de favoriser le développement des compétences et appuyer la participation des enfants et des jeunes provenant de familles à faible revenu.
12. Appuyer les initiatives communautaires en matière de littératie, d'éducation financière, d'éducation des adultes, de développement des compétences et de préparation au milieu de travail.
13. Soutenir les initiatives d'apprentissage liées au développement de carrière et au service de conseils en matière d'emploi pour les personnes à faible revenu.

Inclusion économique

14. Explorer le concept de revenu de subsistance.
15. Envisager la création d'une législation plus exhaustive sur l'équité salariale.
16. Promouvoir et soutenir l'inclusion dans les milieux de travail.
17. Appuyer le développement de conditions de travail flexibles afin de créer des occasions pour les individus confrontés à des barrières à l'emploi, et/ou vivant des aptitudes et des disponibilités particulières.
18. Promouvoir l'entrepreneuriat.
19. Promouvoir le soutien aux entreprises locales et aux micro-entreprises.
20. Promouvoir et soutenir le développement, la création et la viabilité des écosystèmes d'entreprises sociales.

Inclusion sociale

21. Promouvoir et soutenir les initiatives communautaires liées à la préparation des aliments, la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'accès à des aliments sains.
22. Favoriser la transition des banques alimentaires vers des centres communautaires d'alimentation.
23. Promouvoir les initiatives visant la disponibilité d'aliments sains et la gestion et la coordination d'aliments dans les programmes alimentaires d'urgence.
24. Promouvoir la mise en place de programmes communautaires de petits déjeuners dans toutes les écoles publiques.
25. Soutenir la durabilité et la qualité des logements abordables actuels.
26. Promouvoir des solutions communautaires innovatrices en matière de logements abordables, accessibles et de qualité, et de communautés mixtes.
27. Développer une stratégie globale de transport rural et urbain pour la province
28. Promouvoir et soutenir les systèmes de transports communautaires alternatifs.

